

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****D.URBA.25-01-01**

Date convocation : 20.02.2025
Nombre de conseillers présents et
représentés : 18

Votants : 18
Délibération publiée le : 28/02/2025

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN SUR POLLET – PARCELLES F1410 ET F1411

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt février deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA, Julien PERRIN, Martine PAVAILLER, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE,

ONT DONNÉ PROCURATION : Denise BOUVIER (pouvoir à C. Ba), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Y. Vençon), Estelle SEGURA (pouvoir à MC Regache)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST, Loïc CALARD, David RICHARD, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN SUR POLLET – PARCELLES F1410 ET F1411

Rapporteur : Monsieur Masson

Monsieur Masson explique à l'Assemblée que dans le cadre du futur réaménagement de la place de Pollet, la commune souhaite acquérir les parcelles F1410 d'une superficie de 128m² et F1411 d'une superficie de 139 m² appartenant à Madame GAIMARD Véronique, parcelles identifiées sur le Plan Local d'Urbanisme comme emplacement réservé n°31.

Après consultation des services des Domaines, les parcelles d'une superficie totale de 267 m² sont estimées au prix de 128 euros le m², ce qui porte la valeur de ces parcelles à 34 176 euros.

D. URBA.25-01-01

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250227-250101_Acquis-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et suivants ;
VU l'avis favorable du service des Domaines évaluant la valeur vénale du bien à 34 176 euros ;
CONSIDERANT l'intérêt communal d'acquérir cette parcelle pour réaménager la place de Pollet

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrales F1410 pour une superficie de 128m² et F1411 pour une superficie de 139m² au prix de 128 euros le m² soit un montant total de 34 176 euros pour une superficie totale de 267 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.
- **PRECISE** que les dépenses seront imputées au budget communal, Chapitre 21, article 2111

Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

D. URBA.25-01-01

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250227-250101_Acquis-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2025